

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

DELIBERATION N° DEL083-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 8 juillet à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 2 juillet 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et
MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN,
A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Joëlle BEAUGEON (Pouvoir à C. EGEA en date du 08/07/2013)
Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à H. EL GARES en date du 01/07/13)
Mme Christine PICCA (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 01/07/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 01/07/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à G. MORIN en date du 24/06/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE
et M. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention à l'Association pour la Formation
des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT).**

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la coopération avec la Palestine, les associations Tétraktys et AFRAT ont présenté leur projet de développement rural qui consiste en la structuration d'un tourisme rural de randonnée autour du sentier d'Abraham.

Ce projet concerne la partie entre Jéricho et Hébron, zone où différentes collectivités rhônalpines dont Gières entretiennent des accords de coopération décentralisée avec des collectivités palestiniennes. Cette action structurante de tourisme en faveur des populations locales vise à mettre en place un itinéraire de randonnée entre Jéricho et Hébron permettant aux populations locales présentes tout au long de l'itinéraire de profiter des retombées économiques de cette action et de créer de nouvelles sources de revenus autres que

l'agriculture et l'élevage. Si cette action vise d'abord au développement rural, elle encouragera aussi la valorisation d'espaces urbains notamment avec le passage du sentier par des grandes villes où il faudra réfléchir à un cheminement particulier. Outre les porteurs de projet français, les partenaires palestiniens sont déjà très impliqués et ont engagé un certain nombre d'actions.

Le projet sera soumis à plusieurs évaluations (une à mi-parcours et une finale) ainsi qu'à des audits financiers par des organismes extérieurs qui seront présentés en conseil municipal.

Le conseil général de l'Isère a pris en charge les missions diagnostic pour ce projet qu'il souhaite désormais voir réaliser et pour lequel il s'est engagé financièrement. L'objectif est de solliciter d'autres collectivités françaises qui pourraient également soutenir ce projet structurant et l'enrichir avec les actions spécifiques qu'elles mènent sur chaque territoire. Le regroupement en intercollectivité permettrait à chacun de mutualiser, de créer des synergies et d'agir en complémentarité.

Ce travail mutualisé a déjà permis d'obtenir un cofinancement à l'Agence Française de Développement à hauteur de 600.000€ en contrepartie d'un engagement financier de l'ensemble des collectivités engagées dans le projet. Pour la commune de Gières, cela représente une subvention de 3.000€.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'octroyer la subvention d'un montant de 3 000 €,
- de désigner l'AFRAT comme maître d'ouvrage de ces opérations,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget principal 2013, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI